



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 février 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Huitième session
Genève, 5 et 6 mai 2020
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Tirer parti des services, y compris des services d'infrastructure, pour atteindre les objectifs de développement durable.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le thème de fond de la huitième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement, le 4 octobre 2018, pendant la deuxième partie de sa soixante-cinquième session (TD/B/65(2)/4, annexe II). Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/22

Ordre du jour provisoire annoté.



Point 3

Tirer parti des services, y compris des services d'infrastructure, pour atteindre les objectifs de développement durable

3. La réalisation des objectifs de développement durable est un défi pour la plupart des pays en développement, en particulier pour ceux qui, comme les pays tributaires des produits de base et les petits pays insulaires en développement notamment, dépendent de la production et de l'exportation d'un produit unique ou de quelques produits seulement. Cette absence de diversité rend ces pays plus vulnérables aux chocs extérieurs et fait obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. La diversification économique est donc un impératif.

4. Si l'on observe les dernières décennies, quatre grandes caractéristiques se dégagent, qui mettent en évidence l'importance croissante des services dans l'économie des pays. Premièrement, on constate que la part des services, mesurée par la production, l'emploi et le commerce, affiche une tendance ascendante sur le long terme, qui conduit à la tertiarisation des pays développés et de la plupart des pays en développement. Deuxièmement, la production et les exportations de services ont mieux résisté à la crise économique et financière mondiale de 2008/09 que celles de marchandises. Troisièmement, la part des services incorporés dans les exportations de tous les secteurs a augmenté. Quatrièmement, la libéralisation accrue du commerce des services découlant des accords commerciaux multilatéraux, plurilatéraux et régionaux a rendu davantage de services exportables. Les services peuvent en outre contribuer aux secteurs agricole et manufacturier par la valeur ajoutée qu'ils apportent. Le secteur des services pourrait donc être mis à profit pour favoriser la diversification économique.

5. La huitième session de la réunion d'experts pluriannuelle portera sur des questions intéressant les pays en développement dans le domaine de la diversification économique axée sur les services, en particulier les services d'infrastructure (par exemple, services de télécommunications et leurs technologies de l'information et de la communication, services de transport et services financiers). La réflexion s'engagera notamment sur les points de savoir comment gérer la tertiarisation de l'économie tout en évitant une « désindustrialisation précoce », comment assurer la fourniture de services d'infrastructure de bonne qualité grâce à la réglementation intelligente, et quelles seront les incidences sur le développement des négociations sur la réglementation intérieure menées par un groupe de membres de l'Organisation mondiale du commerce. L'échange d'idées et de données d'expérience nationales et régionales devrait permettre aux participants d'explorer les mesures que les pays peuvent prendre pour mieux se protéger contre leurs vulnérabilités économiques et environnementales, en diversifiant leur activité économique grâce aux services, en particulier les services d'infrastructure.

6. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique (TD/B/C.I/MEM.4/23). En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Document :

TD/B/C.I/MEM.4/23

Tirer parti des services, y compris des services d'infrastructure, pour atteindre les objectifs de développement durable.

Point 4

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. La Réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la Réunion d'experts. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Liping Zhang, à l'adresse unctad-tncdb@unctad.org.